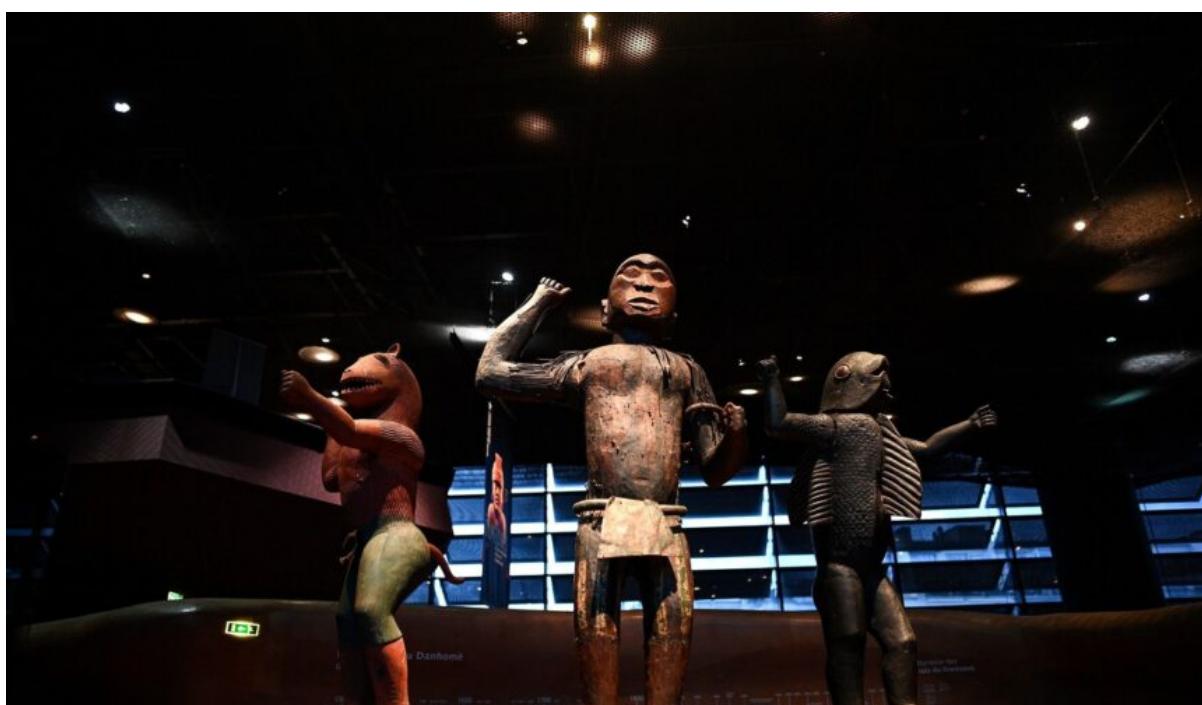


# Ces ex-colonisateurs européens qui restituent des œuvres pillées en Afrique

ÉCRIT PAR AFP EDNH

9 novembre 2021



Paris - À l'image de la France, qui a rendu le 9 novembre 26 œuvres au Bénin, d'autres anciennes puissances coloniales européennes ont entamé des procédures de restitution du patrimoine africain pillé pendant la colonisation.

## France

Outre les 26 pièces du "Trésor de Béhanzin" provenant du pillage du palais d'Abomey en 1892 et restituées au Bénin, la France s'est engagée à poursuivre le processus.

Le Sénégal doit ainsi prochainement récupérer la pleine propriété

d'un sabre et de son fourreau attribués à El Hadj Omar Tall, grande figure militaire et religieuse ouest-africaine du XIXe siècle. Ce sabre est déjà exposé à Dakar dans le cadre d'un prêt de longue durée, mais il est détenu par le Musée de l'Armée à Paris.



Un trône de l'ancien royaume d'Abomey exposé au musée du Quai Branly, le 10 septembre 2021 à Paris AFP/Christophe Archambault

Une loi votée fin 2020 a rendu possible ces restitutions au Bénin et au Sénégal en permettant des dérogations au principe d'"inaliénabilité" des œuvres dans les collections publiques, dans le cas de pillages caractérisés.

Fin 2020, la France a par ailleurs remis en "dépôt" à Madagascar une couronne en métal doré et velours qui surmontait jadis le dôme du dais royal de la Reine Ranavalona III, souveraine malgache qui avait résisté pendant son règne (1883-1897) au colonialisme français.

De son côté, la Côte d'Ivoire, qui a officiellement demandé fin 2018 à la France la restitution de 148 œuvres, se verra bientôt remettre le Djidji Ayokwe, le tambour parleur du peuple Ebrié, réclamé de longue date. Objet symbolique, cet outil de communication avait été confisqué par les colons en 1916 et est actuellement conservé au musée du Quai Branly à Paris.

## Royaume-Uni

L'université de Cambridge a remis le 27 octobre au Nigeria une sculpture de coq en bronze pillée il y a un siècle, devenant ainsi la première institution britannique à restituer un objet volé pendant la colonisation. La procédure de restitution avait débuté après une campagne d'étudiants contre les symboles rappelant le passé colonial.



Photo non datée fournie par l'Université de Cambridge d'une sculpture de coq en bronze restituée au Nigeria, le 27 octobre 2021

University of Cambridge/AFP/Chris Loades

Cette fine sculpture faisait partie des centaines de sculptures, gravures et bronzes pillés par les forces britanniques en 1897 lors de la destruction de Benin City, alors capitale du Royaume du Bénin située dans l'actuel Nigeria.

Dans la foulée, l'université d'Aberdeen, en Ecosse, a aussi restitué au Nigeria un bronze représentant un Oba (roi) du Bénin, acquis aux enchères en 1957.

Le British Museum de Londres, qui possède la plus grande collection de ces bronzes également dispersés en Allemagne ou aux Etats-Unis, s'est jusqu'ici refusé à toute restitution, plaidant pour des retours sous la forme de prêt.



Deux pièces de la collection "Benin Bronzes", pillées par des soldats britanniques au 19e siècle et restituées au Nigeria  
AFP/Kelvin Ikpea

## **Allemagne**

Le Nigeria a conclu mi-septembre un accord avec l'Allemagne pour la restitution à partir de l'été 2022 d'objets d'art pillés pendant l'ère coloniale. L'Allemagne a identifié dans les collections de ses musées environ mille pièces, mais le nombre final d'œuvres restituées dépendra de leur état.

Le Musée ethnologique de Berlin possède 530 objets historiques provenant de l'ancien royaume béninois, dont 440 bronzes.

Auparavant, l'Allemagne avait restitué en 2019 à la Namibie la croix en pierre de Cape Cross, monument de plus de trois mètres. Erigée en 1486 par des navigateurs portugais, la croix fut expédiée dans les années 1890 à Berlin, pendant la colonisation allemande.

## **Belgique**

Le gouvernement belge a présenté début juillet une feuille de route pour restituer à la République démocratique du Congo (RDC), son ancienne colonie, des milliers d'objets culturels acquis

abusivement, particulièrement lors des violences commises sous le règne de Léopold II entre 1885 et 1908.



Des sculptures d'Africains exposées au Musée Royal d'Afrique Centrale à Tervuren, près de Bruxelles en octobre 2013  
AFP/Georges Gobet

Le processus pourrait durer plusieurs années.